



Association de Kinésithérapie Cardio-Respiratoire
en Rhône-Alpes

KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE

GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE

Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson

PROGRAMME

Jeudi 28 février, vendredi 01 et samedi matin 02 mars 2019

Formateur : Guy Postiaux

Nombre de participants : 20



Lieu : SSR pédiatrique La Maisonnée, 68 avenue du Chater, 69340 FRANCHEVILLE

Horaires : jeudi et vendredi de 09.00 à 17.30

samedi de 09.00 à 12.30

Repas : Sur place jeudi et vendredi midi (compris dans l'inscription)

Module 1. Epidémiologie et facteurs de risque des infections respiratoires de l'enfant

- Effets causes et conséquences des infections respiratoires de la petite enfance
- Facteurs environnementaux
- Morbidité différée des infections respiratoires de la petite enfance
- Facteurs de risque.

Module 2. Obstruction et hyperinflation pulmonaires

- Obstruction et hyperinflation: définition
- Mécanismes de l'obstruction et de l'hyperinflation
- Niveau ventilatoire et hyperinflation

Module 3. Bases mécaniques de la kinésithérapie respiratoire

- Objectifs généraux de la KR
- Modèle mécanique et mathématique de la kinésithérapie respiratoire
- Propriétés mécaniques du décubitus latéral
- Point d'égale pression-PEP
- Notions de développement pulmonaire: 2 ans et 8-12 ans, deux périodes de transition importantes

Module 4. La kinésithérapie respiratoire guidée par l'auscultation pulmonaire

- L'auscultation pulmonaire de l'adulte et de l'enfant
- Notions élémentaires de physique acoustique
- Méthodologie de l'analyse acoustique systématique et pratique de l'auscultation pulmonaire
- Méthodologie de la kinésithérapie de désencombrement bronchique
- Le bilan kinésithérapique spécifique de l'obstruction
- Théorie et pratique des manœuvres de soins



Module 5. Moyens de contrôle de la kinésithérapie respiratoire

- Repères de fin de séance
- Repères de fin de traitement
- Contre-indications de la kinésithérapie respiratoire

Inscription : Par internet sur le site de l'association www.akcr.fr

Le nombre de participants étant limité (20), les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et confirmées par email.

Règlement : Par chèque à l'ordre de l'AKCR, à faire parvenir **dans les 15 jours suivant la réception de l'email de confirmation** à l'adresse suivante : AKCR, 21 rue Henri Gorjus, 69004 LYON

L'inscription n'est définitive qu'une fois le règlement reçu dans les délais. L'encaissement n'est effectué qu'après la formation.

Prise en charge par un service formation : La pré-inscription en ligne est obligatoire en spécifiant la prise en charge. L'inscription n'est définitive qu'après confirmation par e-mail du service formation.

Désistement: Avant le 1^{er} février 2019, l'AKCR rembourse avec une retenue de 80€ de frais de dossier. Passé ce délai, l'intégralité du règlement est encaissée.